

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2017 à laquelle sont présents les conseillers, Étienne St-Louis, Gilles Schryer, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière, Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy. La directrice générale, Daisy Constantineau, la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, le directeur des travaux publics, Mario St-Louis ainsi que 13 citoyens sont également présents.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 5 décembre 2017, débutant à 20 h.

306-12-2017 **RÉVISION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par François Monière
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité que
l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

De plus, que l'ordre du jour demeure ouvert.

ADOPTÉ.

307-12-2017 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité que les
procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 novembre 2017 et de
l'ajournement du 17 novembre 2017, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ.

308-12-2017 **ADOPTION DES COMPTES**

Proposé par Étienne St-Louis
Appuyé par Joanne St-Louis
et résolu à l'unanimité, que la
directrice générale soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur
les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-12-2017 ainsi que le
numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de 52 476,13 \$;
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 7204 à 7230 pour un montant de 9 881,69 \$;
- liste sélective venant de l'historique des prélèvements internet n° 31715-4UOX4 à 33916-4KMYO et deux prélèvements automatiques pour un montant de 51 430,39 \$;
- liste des salaires du 01 au 30 novembre 2017 pour un montant de 59 772,10 \$.

ADOPTÉ.

CORRESPONDANCE

La correspondance suivante est résumée par la directrice générale, Daisy Constantineau, à savoir :

- Lettre de la MRC Antoine-Labelle concernant une rencontre des conseils municipaux;
- Communiqué de presse de la RIDL – début de la collecte des plastiques agricoles les 7 et 8 décembre pour toutes les entreprises agricoles

INFORMATION

M. le maire, Stéphane Roy, donne information sur les sujets suivants :

DÉPÔT DE DOCUMENT

Les documents suivants sont déposés au conseil municipal par la directrice générale, Daisy Constantineau, à savoir :

- Liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu du règlement n° 04-05-2016;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

309-12-2017

RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que la

liste des comptes à recevoir suivants, soient radiés :

- 6816-82-8388 (Erreur – facturation ordure)..... 507 \$
- 7499-78-5685 (Dit ne pas avoir reçu la facture) 7,26 \$
- 7006-37-7384 (Dit ne pas avoir reçu la facture) 37,78 \$
- 8415-20-5895 (Dit ne pas avoir reçu la facture) 19,70 \$
- 6808-81-0326 (Dit ne pas avoir reçu la facture) 47,43 \$
- 7501-55-5385 (Dit ne pas avoir reçu la facture) 104,34 \$

ADOPTÉ.

310-12-2017

COTISATION ET ABONNEMENT À PG SOLUTIONS

Proposé par François Monière
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité

d'accepter la proposition de contrat de soutien des équipements informatiques présentée par Nathalie Landry de PG Solutions datée du 29 septembre 2017 pour un montant total de 24 574,44 \$ plus taxes et ce pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Des sommes seront disponibles au budget 2018 au poste budgétaire n° 02 13000 414 « *Informatique et administration* ».

ADOPTÉ.

311-12-2017

ABONNEMENT QUÉBEC MUNICIPAL

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité de

renouveler l'adhésion à Québec Municipal – service internet 2018 soit, du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2019 au montant de 280 \$ plus taxes.

Des sommes seront disponibles au budget 2018 au poste budgétaire n° 02 13000 494 « *Cotisation et abonnement – associations* »

ADOPTÉ.

312-12-2017

NÉGOCIATION AVEC RIDL RELATIVEMENT AU DOSSIER ÉCOCENTRE

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité
d'autoriser M. le maire, Stéphane Roy, à entreprendre des négociations avec la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre dans le but d'obtenir un écocentre sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

313-12-2017

REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ – C.A. RÉSERVE FAUNIQUE PAPINEAU-LABELLE

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité que M.
le maire, Stéphane Roy, soit désigner pour représenter la Municipalité au C.A.
de la réserve faunique Papineau-Labelle.

De plus, en cas d'incapacité du maire, que M. Étienne St-Louis, maire suppléant,
soit substitut du maire pour représenter la municipalité au C.A. de la réserve
faunique Papineau-Labelle.

ADOPTÉ.

314-12-2017

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE RETRAIT REER

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie St-Louis
et résolu à l'unanimité que la
Municipalité ne s'objecte pas aux demandes présentées par Desjardins pour le
retrait d'un REER et d'un RRS parties employeur et employé.

ADOPTÉ.

315-12-2017

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – GUIGNOLÉE 2017

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité qu'un
montant de 500 \$ soit alloué au Service collectif aux familles de Notre-Dame-du-
Laus dans le cadre de leur campagne de financement la guignolée 2017.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 19000 996 « *Subv.-
organismes (OSBL)* ».

ADOPTÉ.

316-12-2017

HORAIRE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Joanne St-Louis
et résolu à l'unanimité que le
bureau municipal soit fermé du 24 décembre 2017 au 3 janvier 2018
inclusivement pour la période des Fêtes.

ADOPTÉ.

RÈGLEMENT N°
07-12-2017

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 06-07-2008 CONCERNANT LES NUISANCES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus a adopté, à sa
séance ordinaire du 06 juillet 2008, le règlement n° 06-07-2008 concernant les
nuisances;

CONSIDÉRANT QU'Il y a lieu d'amender le règlement 06-07-2008 afin de prévenir et sanctionner la formulation de plaintes non fondées contre les citoyens;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par M. le maire, Stéphane Roy lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 novembre 2017, et qu'un projet de règlement a été présenté et remis à l'ensemble des membres du conseil municipal lors de ladite séance du 14 novembre 2017; que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité que le règlement suivant soit adopté.

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

Article 2 Le présent règlement s'intitule « *Règlement amendant le règlement n° 06-07-2008 concernant les nuisances* et porte le numéro « 07-12-2017 ».

Article 3 L'article 34 est modifié par l'ajout, après l'article 34, de l'article suivant :

34.1 *Quiconque dépose, loge ou formule une plainte non fondée contre une personne, dans le but de nuire, commet une infraction et est passible de l'amende prévue à l'article 38.*

Article 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ.

317-12-2017

ADOPTION DU RÈGLEMENT 07-12-2017 - AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 06-07-2008 CONCERNANT LES NUISANCES

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que le règlement 07-12-2017 amendant le règlement 06-07-2008 concernant les nuisances, soit adopté.

ADOPTÉ.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

M. le maire, Stéphane Roy, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement 03-01-2018 remplaçant et abrogeant le règlement numéro 06-09-2016 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Un projet de règlement est déposé séance tenante.

ADOPTÉ.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 01-01-2018 SUR L'IMPOSITION DES TAXES

M. le maire, Stéphane Roy, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement 01-01-2018 concernant l'imposition des taxes pour l'année 2018.

Un projet de règlement est déposé séance tenante.

ADOPTÉ.

M. le maire, Stéphane Roy, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement 02-01-2018 concernant les modalités de paiement des taxes pour l'année 2018.

Un projet de règlement est déposé séance tenante.

ADOPTÉ.

318-12-2017

ADOPTION DES COMITÉS

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité

d'accepter la distribution des dossiers de la façon suivante :

STÉPHANE ROY Maire	Gestion et organisation administrative et financière Relations publiques et communications Internet haute-vitesse (fibre optique)
ÉTIENNE ST-LOUIS Conseiller #1	Gestion des ressources immobilières Réseau routier, Travaux publics Matériel et équipement des travaux publics et voirie
GILLES SCHRYER Conseiller #2	Sécurité civile Sécurité publique
JOANNE ST-LOUIS Conseillère #3	Loisirs sportif et culturel (à l'exception de la bibliothèque)
SYLVIE ST-LOUIS Conseillère #4	Urbanisme et zonage (à l'exception de promotion et développement) Motoneige
FRANÇOIS MONIÈRE Conseiller #5	Promotion et développement du territoire Parc régional du Poisson-Blanc Bibliothèque, culture et patrimoine
JULIE SYLVESTRE Conseillère #6	Gestion des matières résiduelles Environnement et Faune Délégué auprès de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

ADOPTÉ.

319-12-2017

FÊTE DE NOËL

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité qu'un

certificat cadeau d'une valeur de 20 \$, dans les commerces locaux, soit remis à chacun des employés de la municipalité y compris le service d'incendie.

ADOPTÉ.

320-12-2017

CALENDRIER DES SÉANCES

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Étienne St-Louis et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018.

Ces séances se tiendront le mardi et débuteront à 20 h :

- 09 janvier
- 06 février
- 06 mars
- 10 avril
- 1^{er} mai
- 05 juin
- 10 juillet
- 07 août
- 11 septembre
- 02 octobre
- 06 novembre
- 03 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉ.

321-12-2017

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que M. Étienne St-Louis, soit nommé maire suppléant pour une période de quatre ans et que cette nomination soit rétroactive au 5 novembre 2017.

De plus, que M. Étienne St-Louis soit nommé substitut au maire pour les fins de la MRC d'Antoine-Labelle et, en cas d'incapacité du maire, qu'il soit autorisé à signer tous les chèques ou documents relatifs à la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

De plus, le conseil reconnaît la nomination de M. Étienne St-Louis à titre de maire suppléant en date du 5 novembre 2014 et ratifie tous les actes posés par M. Étienne St-Louis comme s'il avait été nommé à cette date.

ADOPTÉ.

322-12-2017

EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2018

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu qu'une demande de financement soit adressée à Service Canada dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2018 pour l'embauche de deux étudiants pour le service des loisirs et de la culture et pour la bibliothèque.

De plus, que la secrétaire-trésorière adjointe/directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, soit autorisée à signer tous les documents en rapport avec la demande et le programme.

ADOPTÉ.

323-12-2017

CAISSE DESJARDINS – OFFRE DE SERVICE

Proposé par François Monière
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services financiers présentée par Desjardins Entreprises Hautes-Laurentides relativement à divers services et conseils professionnels.

De plus, que Madame Daisy Constantineau, directrice générale, soit autorisée à signer ladite offre pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

URBANISME

324-12-2017 - DÉROGATION MINEURE N° 2017-0735

ATTENDU que Monsieur Michel Mongeon a demandé de lui accorder une dérogation mineure aux règlements 08-07-2000 relatif au zonage pour sa propriété située dans la zone Villégiature 1-08 (VIL1-08) sur le lot 4 725 751 du cadastre du Québec;

ATTENDU que cette demande consiste à un empiètement de 1,28 mètre pour un garage et un empiètement de 1,14 mètre pour une remise sur la marge de recul latérale prescrite à 3 mètres tel que spécifié à l'article 8.3.1 alinéa d) du règlement 08-07-2000 relatif au zonage.;

ATTENDU que le garage est construit sur un plancher de béton et qu'il est impossible de le déplacer;

ATTENDU que la remise est facilement déplaçable et que la superficie permet ledit déplacement;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme recommande que la remise soit déplacée à 3 mètres tel qu'exigé par le règlement 08-07-2000 relatif au zonage et d'accepter l'implantation du garage à 1,72 mètre devant normalement être à 3 mètres;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que le conseil n'a reçu aucune opposition du public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité, d'accorder à M. Michel Mongeon une dérogation mineure au règlement 08-07-2000 relatif au zonage et d'accepter un empiètement de 1,28 mètre sur la marge de recul latérale devant normalement être à 3 mètres pour le garage et d'exiger le déplacement de la remise à 3 mètres.

Le vote est demandé : 5 pour, 1 contre.

ADOPTÉ.

325-12-2017

DEMANDE DE LOTISSEMENT

ATTENDU QU'un plan projet de lotissement a été déposé pour étude dans le dossier matricule 7399-27-4050 plan préparé par Frédérick Vincent, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1638 de ses minutes;

ATTENDU QU'il y a eu analyse par le comité consultatif d'urbanisme établissant la conformité du projet avec la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité, d'accepter le plan projet de lotissement présenté dans les dossiers matricules 7399-27-4050, dit plan effectué par Frédérick Vincent, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1638 de ses minutes.

ADOPTÉ.

326-12-2017

CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 444 DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE : DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI

ATTENDU qu'en 2017, la MRC d'Antoine-Labelle a procédé à la modification de son schéma d'aménagement révisé afin d'y intégrer les trois parcs régionaux présents sur le territoire;

ATTENDU que le règlement n° 444 est entré en vigueur le 10 décembre 2015;

ATTENDU que les municipalités visées avaient l'obligation d'effectuer le processus de concordance avant le 10 juin 2016;

ATTENDU qu'à ce jour, ce processus n'a pas été complété pour la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité qu'une demande soit adressée au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, d'accorder un délai à la municipalité de Notre-Dame-du-Laus afin d'effectuer cet exercice.

ADOPTÉ.

VOIRIE MUNICIPALE

327-12-2017

ÉQUIPEMENTS ET ENTRETIEN

Proposé par Étienne St-Louis

appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité

d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder aux acquisitions suivantes :

- 2 pneus avant pour camion # 14 (Mécanique 309)..... 425,41 \$

Des sommes sont disponibles aux postes budgétaires n° 02 33000 525 « *Entretien et réparation des véhicules* ».

ADOPTÉ.

328-12-2017

TRAVAUX – CHEMIN LAJEUNESSE

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que le

directeur des travaux publics soit autorisé à effectuer les travaux suivants sur le chemin Lajeunesse à savoir :

- Remplacement d'un ponceau 2 000 \$ + tx

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 32000 622 « *Achat de ponceau* ».

ADOPTÉ.

329-12-2017

SIGNATURE DES CONTRATS DE DÉNEIGEMENT

Proposé par Julie Sylvestre

appuyé par Étienne St-Louis

et unanimement résolu de

renouveler les ententes suivantes, à savoir :

- Le déneigement des chemins "*montée Thibodeau, Lac-Campion et Ruisseau-McKay*" pour la saison 2017-2018 avec M. Paul Cyr.
- Déneigement de la rampe de mise à l'eau au chemin Philippe pour la saison 2017-2018 avec M. Michel Berthiaume.
- Entente avec M. Daniel Sarazin pour l'aménagement d'une réserve de sable à abrasif pour l'hiver 2017-2018

De plus, que M. le maire, Stéphane Roy et la directrice générale, Madame Daisy Constantineau, soient autorisés à signer les ententes pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ.

INCENDIE

330-12-2017

COTISATION ANNUELLE ACSIQ

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité de renouveler la cotisation annuelle de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec au montant de 255 \$ plus taxes.

Des sommes seront disponibles au budget 2018 au poste budgétaire n° 02 22000 494 « *Cotisation & abonnements* ».

ADOPTÉ.

331-12-2017

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU MSP – FORMATION 2018

ATTENDU que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus prévoit la formation de 6 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Antoine-Labelle en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Joanne St-Louis et appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉ.

LOISIRS ET CULTURE

332-12-2017 - ACHAT DE SURFACEUSE ZAMBONI

ATTENDU que la résolution n° 301-11-2017 prévoyait l'achat d'une surfaceuse pour un montant n'excédant pas 25 000 \$;

ATTENDU que Robert Boileau inc. a fait une proposition pour une surfaceuse usagée au montant de 12 322 \$ plus taxes;

ATTENDU que cette surfaceuse est révisée, bien entretenue et fonctionnelle et qu'elle pourra combler les besoins de surfaçage de notre glace extérieure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de Robert Boileau inc. pour une surfaceuse usagée révisée de marque Zamboni, modèle 400 hydrostatique au propane à déversement latéral, n° de série 4720, année de fabrication 1992, au montant de 14 167,22 \$ taxes incluses.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 03 11516 725 « *Acquisition de machinerie* ».

ADOPTÉ.

333-12-2017

COTISATION ANNUELLE AQLM

Proposé par François Monière
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité de renouveler la cotisation 2018 à l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) au montant de 304,08 \$ plus taxes.

Des sommes seront disponibles au budget 2018 au poste budgétaire n° 01 61000 494 « *Cotisations et abonnement* ».

ADOPTÉ.

334-12-2017

ACHAT ÉQUIPEMENT DIVERS

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité d'autoriser les équipements suivants pour le service des loisirs, à savoir :

- 36 tables pliantes de 6' 2 664 \$
- 1 chariot à table 275 \$
- Transport 290 \$
- Décoration de Noël extérieure..... 200 \$

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 70120 522 « *Loisirs-Entretien et réparation* ».

ADOPTÉ.

335-12-2017

FIN D'EMPLOI

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité d'accepter la transaction et quittance suite au départ de M. Jean Lefebvre, directeur du service des loisirs et de la culture.

De plus, que Mme Daisy Constantineau, directrice générale, soit autorisée à signer la transaction pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

ATTENDU QUE la Corporation du Parc du Poisson-Blanc développe diverses activités afin d'enrichir le volet socio-culturel et sportif de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus;

ATTENDU QUE la municipalité appuie et participe le foisonnement desdites activités au sein de sa collectivité;

ATTENDU QUE la Corporation du Parc du Poisson-Blanc a déposé une demande de remboursement de dépenses en lien avec le volet événement de leur organisation;

ATTENDU QU'un rapport de dépenses pour l'année 2017 a été déposé au conseil municipal, figurant un remboursement de 10 000 \$ de la part de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Étienne St-Louis et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de remboursement de 10 000 \$ des dépenses liées à l'organisation diverses activités sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

Proposé par Joanne St-Louis

Appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité que la

présente séance soit levée. Il est 21 h 15.

ADOPTÉ.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire